

La Barbarie, le 23 février 2023,

Concernant le **projet d'implantation d'un parc photovoltaïque aux Brégères, sur la commune d'Oradour sur Vayres, par la société Corfu solaire**, je vous prie de prendre connaissance du détail des interrogations et conclusions qui me positionnent **fermement contre la réalisation ce chantier**.

1- Quel(s) avantage(s) peut-il bien y avoir à ce projet ? *Les réponses apportées par Corfu* sont bien souvent et, pour le moins, surprenantes à savoir :

- *Une électricité renouvelable produite localement*

L'un des argument phare de la société Corfu solaire est de mettre en avant la proximité de la production électrique et le fait qu'elle couvrirait 65% des besoins de la communauté de communes.

Et... ? Cet argument, surprenant, n'invoque **qu'une comparaison proportionnelle anecdotique et n'a aucunement vocation à défendre le projet. Pourquoi ?**

Parce que l'électricité, **produite localement ou non, est injectée dans le réseau national** et, dès lors qu'un usager du territoire allume sa bouilloire électrique, il se moque bien de savoir si l'électricité qui l'alimente a été générée à 500 mètres ou à 500 kilomètres de chez lui.

Le courant reçu **est le même**, il n'arrive **pas plus vite** et il coute **le même prix**. La proximité de la production n'offre **aucun avantage** au consommateur à qui **il sera pas offert le moindre kilowattheure gratuit, ni même une réduction d'abonnement**. Et, une soi-disant "boucle locale" n'y change strictement rien.

Concernant les soi-disant "65% des besoins", je me reporterais simplement à la remarquable étude d'impact, réalisée par Thomas Fisher (anciennement ingénieur au Commissariat à l'Energie Atomique), qui fait la démonstration détaillée de la gargantuesque surévaluation de production et les criantes inexactitudes (terme réservé) sur la logistique et les matériaux, avancées par la société Corfu solaire.

Dans ces conditions, **pourquoi dégrader un paysage rural ?**

Plutôt que de **reporter le projet sur des zones commerciales ou d'activité économiques** (+ 500 000 hectares en France), zones déjà "enlaidies", dont les toits de bâtiments et autres parkings - qui de ce fait se verraient ombragés - seraient prompts à recevoir les disgracieux panneaux et autres infrastructures de fonctionnement.

- *Un projet conciliant agriculture et écologie*

Ici encore, curieuse argumentation ! A mon sens, **l'idée la plus écologique étant que, ne pas implanter quelque infrastructure que se soit** dans la nature est le meilleur moyen de la préserver. Tout simplement.

Toutefois, un projet "d'agriculture durable" permettant l'installation d'un "jeune agriculteur" comme avancé et annoncé par Corfu solaire semble tout à fait pertinent, mais... dans ce cas **la chose est tout à fait réalisable SANS parc photovoltaïque** sur le territoire et semble même beaucoup plus logique puisque qu'il s'agit d'écologie, justement.

Précisons encore que, personne ne semble avoir entendu parler d'un candidat à cette hypothétique installation et rien ne semble, en tout cas, garantir son application de manière contractuelle.

Quand à la sauvegarde d'un bois et à la plantation de haies évoqués... Je suggère, pourquoi pas, au propriétaire du terrain de planter ces fameuses haies afin de compenser celles qui ont été précédemment arrachées (projet "responsable" avorté) et pour le bois, ma préconisation profane consiste, comme précédemment, à ne pas y toucher.

N'importe comment, puisque **le projet n'apporte rien au territoire**, ces actions de "compensations écologiques" médiocres n'ont, tout simplement, **plus lieu d'être**.

- *Un projet de dynamisation de l'économie locale*

Les retombées fiscales sur le territoire annoncées (environ 90.000€/an de subvention) semblent **bien faibles par rapport à la totalité du budget annuel** de la communauté de commune et qui sera, de toutes façons, **loin de compenser le manque à gagner**, agricole, immobilier et surtout touristique **provoqué par la dégradation du site**.

Sans compter, bien entendu, avec le coût probablement exorbitant à prévoir lors de la dépose du site en fin d'exploitation (supporté par qui ?).

Ceci sans même évoquer le risque que la perception de cette subvention nous fasse redouter la suppression d'une partie équivalente de la dotation actuelle, comme cela s'est déjà produit en d'autres lieux.

"Un territoire plus 'résiliant' (sic) face à la crise climatique", avance également la société Corfu solaire. **Face à la crise climatique, il semble surtout prioritaire de préserver l'environnement**, la fabrication des panneaux, des matériaux nécessaires aux infrastructures et l'artificialisation des sols sont clairement et directement en faveur du réchauffement climatique prétendument combattu.

"De l'emploi et de l'activité", prophétise enfin Corfu solaire. Seulement pour une période déterminée et restreinte dans le temps à la mise en place de l'exploitation. Et après ? **Combien d'emplois, combien de potentiels nouveaux riverains, combien de touristes etc., perdus sur le long terme ?**

2- Quel(s) inconvénient(s) y a-t-il à l'implantation de ce projet ? Et... doit-on se sentir confiant ou dubitatif du fait que la société Corfu solaire n'en évoque absolument aucun ?

Posons-nous **une simple question**, sachant que :

- Le **tourisme** est une source de revenu essentielle pour le département de la Haute-Vienne (plus de 670 millions d'euros chaque année), en général et pour le parc Périgord-Limousin, en particulier.
- le territoire se révèle particulièrement attractif pour de **nouveaux habitants à l'année**, qui y apportent leurs contributions fiscale et économique.
- Nous accueillons également en résidence permanente **d'autres nationalités européennes** en particulier des anglais et des néerlandais dont la participation économique est loin d'être négligeable.

Moi même et ma famille avons choisi ce cadre de vie depuis deux ans et donc la question, ma question est : **Pourquoi tous ces gens choisissent-ils cette région ?**

La réponse est évidente : **Pour le cadre de vie ! Et ce cadre de vie suppose, bien entendu, que l'on puisse y contempler des prairies herbées et fleuries, des moutons, des vaches ou des chèvres ou également des vergers ou encore des cultures.**

Si, à l'inverse, on fait en sorte que ces paysages nous donnent à admirer des hectares alignés de panneaux photovoltaïques tout ornés de verre et de métal...

Le parc Périgord-Limousin peut immédiatement s'attendre à constater la disparition des touristes et des nouveaux arrivants avec les conséquences que l'on imagine sur :

- l'hôtellerie
- l'hébergement en gîte
- la restauration
- les activités de loisirs
- l'artisanat

Tout ceci concerne, d'avantage encore, les riverains natifs ou plus anciens qui subiront, en plus, des dommages liés à :

- la vie associative
- les écoles
- les centres médicaux
- la chute des prix de l'immobilier local

... et la fuite des investisseurs en dehors des marchands de photovoltaïques pour constater, à court terme et c'est à craindre, la multiplication des sites énergétiques sur leur territoire, désormais considéré comme sacrifié à ce genre d'activité.

3- Quelle(s) conclusion(s) peut-on tirer de tout ceci ?

Une question, une dernière : **A qui profite cette implantation ?**

- 1. A Monsieur Douzièche, propriétaire du terrain et qui ne réside pas sur le territoire.**
- 2. A la société Corfu solaire, bien entendu**
- 3. ... autres ?**

Une première conclusion s'impose : il ne s'agit là que d'intérêts privés, ayant de graves conséquences sur l'intérêt général.

Une deuxième conclusion en découle automatiquement : ce projet n'a strictement rien à apporter au territoire si ce n'est que de potentielles nuisances.

En vous remerciant de votre attention.

Cordialement,

Marc Bidou